# TRANSPORT MARITIME : accord Nice Métropole/Corsica Ferries pour limiter la pollution des paquebots

La METROPOLE NICE COTE D AZUR / **T :** 04.89.98.10.00 et la compagnie maritime CORSICA FERRIES / **T :** 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) ont signé un accord pour que les bateaux de la compagnie n'utilisent plus que du carburant à 0,1 % de soufre lors des pics de pollution. La Métropole et Corsica Ferries se sont également mises d'accord sur l'idée de constituer un périmètre où les émissions de soufre seraient contrôlées. Ce qui permettrait une réduction du soufre dans l'atmosphère à 0,1 % de manière permanente pour les bateaux de croisière. Corsica Ferries a également annoncé avoir travaillé sur les performances énergétiques de ses navires, avec des investissements dans de nouveaux carburants marins. Elle prévoit notamment de convertir quatre navires pour une propulsion mixte GNL-méthanol à l'horizon 2024 et de recevoir un navire neuf dual-fuel, capable d'être alimenté au GNL, en 2023. www.corsica-ferries.fr